

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-87

COMMANDE PUBLIQUE

- Fourniture de matériels et de matériaux des bâtiments
- Marché passé avec les entreprises Distribution Sanitaire Chauffage, Rexel France, Würth France, Foussier, Akzo Nobel Distribution et Mauris Bois

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative à la fourniture de matériel et de matériaux pour les bâtiments.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre passé en application des articles L.2125-1 1° et R.2162-1 et suivants du même code.

Le marché est alloti en 9 lots de la manière suivante :

- Lot 1 : Matériels de plomberie – 80 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 2 : Matériels électriques – 120 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 3 : Fournitures de métallerie – 80 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 4 : Fournitures de quincaillerie - fixations et colles – 50 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 5 : Fournitures de quincaillerie - bâtiment et ameublement – 50 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 6 : Fournitures de peintures et revêtements – 60 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 7 : Fournitures de matériaux de construction – 60 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 8 : Fournitures de vitrerie – 60 000 € H.T. maximum annuel
- Lot 9 : Fourniture de bois et dérivés du bois – 80 000 € H.T. maximum annuel

Les variantes étaient autorisées.

La durée du marché est d'un an, renouvelable trois fois, dans la limite de quatre ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 avril 2023 sur le site internet de Ville de Roanne, le BOAMP et le JOUE. Les plis étaient à remettre, au plus tard, pour le mercredi 31 mai 2023, 12 heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230719-DEC202387-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 20/07/2023

Pendant la consultation, 44 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 20 candidats ont déposé un pli :

- 1 SEIGNEURIE PEINTURE & DECORATION – 31 TOULOUSE
- 2 REXEL France – 42 SAINT ETIENNE
- 3 AKZO NOBEL DISTRIBUTION - 49 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
- 4 ETABLISSEMENTS DUCROS – 42 RIORGES
- 5 SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT France – 75 PARIS
- 6 MAURIS BOIS – 38 SEYSSINS
- 7 LEGALLAIS BOUCHARD
- 8 TRENOIS DECAMPS – 59 WASQUEHAL
- 9 Sonepar Connect / CGE Distribution – 69 LYON
- 10 WURTH France - 67 ERSTEIN
- 11 TOLLENS – 92 PUTEAUX
- 12 AU FORUM DU BATIMENT – 75 PARIS
- 13 ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD RHONE ALPES AUVERGNE – 69 VENISSIEUX
- 14 SOROFI ROANNE – 42 Roanne
- 15 PROVIBAT MATERIAUX SA – 42 RIORGES
- 16 FOUSSIER – 72 ALLONNES
- 17 CSD Distribution – 42 ROANNE
- 18 DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE – 60 VERNEUIL EN HALATTE
- 19 THEODORE MAISON DE PEINTURE – 45 NOYELLES LES SECLIN
- 20 PARTEDIS – 42 ANDREZIEUX-BOUTHEON

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 1^{er} juin 2023.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix : 50 points
- 2°) Qualité des fournitures : 20 points
- 3°) Délai de livraison : 20 points
- 4°) Développement durable : 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente décision, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres et retient comme offres économiquement les plus avantageuses, les offres des entreprises suivantes :

- pour le lot 1 : DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE pour un montant maximum annuel de 80 000 € H.T.
- pour le lot 2 : REXEL FRANCE pour un montant maximum annuel de 120 000 € H.T.
- pour le lot 3 : une seule offre irrégulière car incomplète, le lot est donc déclaré infructueux
- pour le lot 4 : WURTH FRANCE pour un montant maximum annuel de 50 000 € H.T.
- pour le lot 5 : FOUSSIER pour un montant maximum annuel de 50 000 € H.T.
- pour le lot 6 : AKZO NOBEL DISTRIBUTION pour un montant maximum annuel de 60 000 € H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230719-DEC202387-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 20/07/2023

- pour le lot 7 : plusieurs offres déclarées irrégulières car incomplètes, le lot est donc déclaré infructueux.
- pour le lot 8 : aucune offre pour ce lot, il est donc déclaré infructueux.
- pour le lot 9 : MAURIS BOIS pour un montant maximum annuel de 80 000 € H.T.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné ;
- de déclarer infructueux les lots 3, 7 et 8.

ROANNE, le **19 JUL. 2023**

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230719-DEC202387-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 20/07/2023